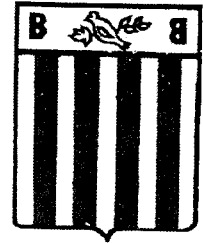


LE CONSEIL LOCAL BREZOI
DEPARTEMENT VALCEA



LA COMMUNE DE LA BOUILLADISSE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

CHARTRE DE JUMELAGE

Nous, les soussignés Elena COROTCHI, Maire de la ville de Brezoi et André JULLIEN, Maire de la commune de La Bouilladisse,

Vu la déclaration d'intention concernant la coopération entre Brezoi et La Bouilladisse conclue en 2006, animés du désir de contribuer au rapprochement entre les deux localités,

affirmons la volonté de la localité de Brezoi et de la ville La Bouilladisse d'administrer les problèmes de la communauté conformément aux principes démocratiques, en pratiquant des échanges réciproques d'expérience.

Les échanges qui doivent être réalisés entre les citoyens, les institutions et les localités seront également bénéfiques pour les deux parties et contribueront au développement des relations franco-roumaines de plus en plus solides pas seulement dans le domaine de la coopération décentralisée mais aussi entre les citoyens.

Nous déclarons notre volonté de consolider et de rendre officielles nos relations par la signature d'un accord de jumelage pour le développement des conventions permanentes au profit des deux parties.

Dans ce but, nous avons convenu ce qui suit :

I La coopération des villes

Les deux collectivités considèrent que les échanges de connaissances dans tous les domaines de l'administration urbaine sont réciproquement bénéfiques et s'inscrivent dans le processus d'harmonie des normes européennes.

Les deux collectivités s'accordent pour développer les échanges d'informations concernant les projets et leurs réalisations.

Celles-ci décident de travailler sur quatre axes prioritaires de la coopération :

- Le domaine de l'administration communale :

Les échanges de connaissances seront favorisés par les missions d'expertise et des stages dans les secteurs suivants :

- organisation et gestion urbaine,
- coopération dans les secteurs techniques : eau – canalisation, salubrité, circulation.

- **Le domaine culturel et sportif :**

D'une part les musées, les institutions d'enseignement et les bibliothèques ont été désignés par les deux villes comme les vecteurs des échanges prioritaires.

D'autre part, dans le domaine du sport, les sportifs qui participent aux manifestations de même type à Brezoi et à La Bouilladisse seront entraînés, les deux villes accepteront le personnel d'intégration pour le stage.

- **Le domaine du tourisme :**

Les deux villes s'informeront réciproquement sur les opportunités de promotion (expositions, foires, salons...).

Particulièrement, on souhaite développer une coopération pour la mise en valeur du potentiel touristique spécifique de chaque partie : le « Massif de l'Etoile et de la Sainte Baume » et le « Parc Naturel Cozia ».

- **Le domaine de la communication :**

Les deux villes auront des échanges concernant les formes de communication avec les citoyens, dans leurs différents domaines de compétence.

II La coopération scolaire, universitaire et la formation professionnelle

Les deux villes prendront toutes les initiatives et les mesures utiles pour encourager les échanges de connaissances et la réalisation des accords d'association entre les acteurs des domaines de l'éducation et de la recherche.

III La coopération culturelle

Une attention spéciale sera accordée aux échanges concernant les jeunes. Les villes contribueront à la promotion des langues *française* et *roumaine* ainsi qu'à la promotion des deux cultures.

IV La coopération économique

Les villes de Brezoi et de La Bouilladisse faciliteront la réalisation des liaisons entre les secteurs économiques des deux communes.

IV La coopération au niveau des citoyens

Les deux villes faciliteront les échanges au niveau de la population tant à Brezoi qu'à La Bouilladisse, incitant ainsi les citoyens à la création d'associations qui contribueront à la promotion et au développement de la coopération.

Brezoi et La Bouilladisse soutiendront particulièrement les initiatives qui visent à favoriser les échanges entre les institutions et les organisations des deux villes.

Afin de favoriser les échanges entre les citoyens d'une part et les institutions d'autre part, les deux villes mettront à la disposition des différents acteurs, toutes les informations nécessaires concernant leur ville jumelle.

La Mairie de La Bouilladisse encouragera la création d'une association de jumelage Bouilladisse-Brezoi, qui aura comme mission le développement de la dimension populaire (de masse) de ce jumelage, la contribution à l'analyse (inventaire) de toutes les initiatives de

coopération et aussi la transmission de toutes les informations nécessaires aux citoyens de La Bouilladisse concernant Brezoi et la Roumanie.

La Mairie de Brezoi facilitera la création d'une commission Brezoi-La Bouilladisse dans l'association d'Amitié Brezoi-La Bouilladisse.

Ces objectifs ne sont pas exclusifs et peuvent se tourner vers d'autres orientations qui pourraient être considérées favorables et bénéfiques au développement du jumelage.

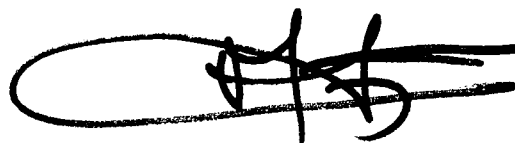
Des entrevues de délégations officielles conduites par le Maire ou par son mandataire (son représentant), auront lieu alternativement à Brezoi et à La Bouilladisse au moins une fois tous les deux ans, pour dresser le bilan de la coopération et pour l'orientation des échanges à venir.

Signée à La Bouilladisse, le 5 novembre 2007

Elena COROCHI
Maire de la ville de Brezoi

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elena Coroichi', with a long horizontal stroke extending to the right.

André JULLIEN
Maire de la ville de La Bouilladisse

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'André Jullien', with a large, stylized initial 'A' and a horizontal line below it.